



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
22 février 2005

Date de la convocation des conseillers:
22 février 2005

point de l'ordre du jour :
10-3

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 4 mars 2005

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Braz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Tonnar, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Kersch, Grethen, conseillers, Clement, secrétaire communal,

Absents : Spautz, échevin, Snel, Roller, Welz, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Madame Nathalie REISDORFFER ép. SCHMIT, institutrice EP ;
congé pour travail à mi-temps

Vu la lettre du 3 février de Mme Nathalie Reidorffer ép. Schmit,, institutrice EP, aux termes de laquelle elle demande pour des raisons personnelles un congé pour travail à mi-temps à partir du début de l'année scolaire 2005/2006 jusqu'au 15 juillet 2010 ;

Vu l'avis favorable de la commission scolaire ;

Vu l'avis favorable de l'inspection ;

Vu la loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu le règlement grand-ducal du 8.4.1988 fixant les modalités d'octroi des congés pour travail à mi-temps du personnel de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et des classes complémentaires et spéciales ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'accorder à Mme Nathalie Reisdorffer ép. Schmit, institutrice EP, un congé pour travail à mi-temps pour la période du 15.09.2005 jusqu'au 15.07.2010.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 04/03/2005

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal, Le bourgmestre,